



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE –

*M. Jean François CATAN arrive à 19 h 50 avant le vote du rapport 069 09 2024*

*M. Patrice BOULEVARD quitte la séance à 19 h 57 avant le vote du rapport 073 09 2024*

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET*

*M. Vincent TERGEMINA représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240917-DEL072092024A-DE  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

**ETAIENT ABSENTS :**

Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i> 056 09 2024 à 072 09 2024
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : 13 SEP. 2024
- Et publication ou notification le : 13 SEP. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 13 SEP. 2024

Objet **BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS FONCIERES  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT POUR LES ANNEES 2022 ET 2023**

Durant les années 2022 et 2023, le Maire informe l'Assemblée que les acquisitions foncières suivantes ont été menées à bien par la Commune de Saint-Benoît :

Référence cadastrale	Superficie	Vendeur	Prix d'acquisition	Motif de l'acquisition
AK 408 et AK 667	4841 m <sup>2</sup>	SEMAC	106 502 €	Aménagement place du Front de Mer
AH 1235 et AD 957	229 m <sup>2</sup>	M. R	1717 €	Elargissement chemin Bellier

Le montant total des dépenses engendrées par la Ville sur ces deux années du fait de ces acquisitions foncières s'élève à **108 219 €**.

De même, durant les années 2022 et 2023, les cessions foncières suivantes ont été réalisées :

Référence Cadastrale	Superficie	Acheteur	Prix de cession
BW 929-932	910 m <sup>2</sup>	M. L	92 400 €
AR 839	813 m <sup>2</sup>	CIREST (giratoire TCSP)	150 000 €
BD 712	9885 m <sup>2</sup>	CIREST (déchèterie)	1 186 000 €
AB 1194	73 m <sup>2</sup>	M. F	15 600 €
BD 183	879 m <sup>2</sup>	M. P / M. D	115 000 €
BD 226	1555 m <sup>2</sup>	DOM HYGIENE INDUSTRIE	300 000 €
BW 1063	395 m <sup>2</sup>	M. S	60 000 €.

Le montant total des recettes perçues par la Commune de Saint-Benoît sur ces deux années du fait de ces cessions foncières s'élève à **1 919 000 €**.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée :

- De prendre acte de ce bilan et des efforts conduits par la municipalité de Saint-Benoît, dans le but d'améliorer la situation financière de la commune.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240917-DEL072092024A-DE  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 072 09 2024,

Vu l'avis favorable de La Commission des « Cadre de Vie »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE**



- De prendre acte de ce bilan et des efforts conduits par la municipalité de Saint-Benoît, dans le but d'améliorer la situation financière de la commune.


Nombre de votant : ... ..... 32

Pour : ..... 32

Contre : ..... 0

Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240917-DEL072092024A-DE  
Date de réception préfecture : 17/09/2024